

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 04/07/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs

CS 61039

06050 NICE Cedex 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000024 / 06

M. le Préfet
DDTM Sce Eau Agriculteur forêt
Espaces Naturels
147 Boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

Dossier n° : E23000024 / 06

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Enquête publique relative à une autorisation environnementale concernant le projet de construction d'un parc de stationnement à Théoule-Sur-Mer

M. le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Patricia SCHWEITZER, Conseillère technique au Ministère de la Justice, demeurant Hameau du Serre Route de l'Abadie, SAINT ANDRE DE LA ROCHE (06730) (tel : 04 89 14 33 48) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques LAVILLETTE (tel. portable : 06.11.51.34.87) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


S. RAZAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

03/07/2023

N° E23000024 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 03/07/2023

Vu enregistrée le 28/06/2023, la lettre par laquelle Le Préfet des Alpes Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête publique relative à une autorisation environnementale concernant le projet de construction d'un parc de stationnement à Théoule-Sur-Mer ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Patricia SCHWEITZER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacques LAVILLETTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet des Alpes Maritimes, Madame Patricia SCHWEITZER, à Monsieur Jacques LAVILLETTE et à la commune de Théoule-Sur-Mer.

Fait à Nice, le 03/07/2023

La présidente,

Pour expédition conforme

pk le greffier en chef,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marianne Pouget', written over the text 'La présidente,'.

Marianne Pouget